

22.01.2008 – 15:30 Uhr

Négociations avec le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz Une meilleure compensation du renchérissement, mais un blocage inutile avec la loi sur le personnel de la Confédération

Bern (ots) -

Les négociations d'aujourd'hui avec le ministre des finances, Monsieur Hans-Rudolf Merz, ont été entamées de manière réjouissante, avec, pour tout le personnel de la Confédération, une meilleure compensation du renchérissement sur la base des chiffres effectifs de fin 2007. La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (ICNPC), qui réunit les syndicats APC, ssp et garaNto, salue expressément la compensation ordinaire augmentée de 0,6 % dans le cadre d'un crédit supplémentaire. Ce faisant, le Conseil fédéral remplit sa promesse de 2004 selon laquelle, avec le changement de primauté de la caisse Publica, la compensation intégrale du renchérissement (3,7 %) serait intégrée au salaire. S'y ajoute la hausse des salaires réels de 1 % au 1er juillet 2008, négociée par les syndicats en novembre 2007.

Les négociations au sujet de la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers) activée par le Conseil fédéral se sont moins bien déroulées. En vigueur depuis seulement cinq ans, cette loi va à nouveau être révisée contre la volonté des associations du personnel et sans avoir fait l'objet d'une évaluation sérieuse. Si notre ministre des finances reconnaît expressément que les licenciements arbitraires ne sont pas admissibles, il renvoie cependant à la voie judiciaire, au lieu d'en rester à la sécurité juridique de l'actuelle LPers. De ce fait, le personnel de la Confédération, après des années de réorganisations sans fin et de démantèlement radical des prestations de la caisse de pensions Publica, se trouve désormais confronté à l'insécurité de l'emploi. Les règles en vigueur en matière de licenciement sont indispensables dans le droit public. Les associations membres de la CNPC, mandatées par leurs membres, s'opposeront avec tous les moyens à leur disposition pour la sécurité légitime de l'emploi garantie dans l'actuelle LPers.

Contact:

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Hans Müller, APC et président de la CNPC, tél. 079 406 93 38
Christof Jakob, ssp, tél. 077 447 29 03
Giordano Schera, garaNto, tél. 079 322 16 04